



## Litiges avec grand parents...

Par **angel89**, le **23/08/2013** à **09:56**

Bonjour,

Je vous expose mon problème; Etant en conflits permanent avec mes beaux parents, pour le bien de nos enfants, mon mari et moi même avons décidé de mettre un terme à nos relations et de les refuser chez nous. Maintenant, c'est à dire, pas loin de 9 mois après, ils se décident à vouloir faire appel au JAF sous prétexte que nous les empêchons de voir leur petits-enfants. Je tiens à préciser que pendant ces 9 mois, ils ont appelés une fois pour avoir des nouvelles et leur parler au téléphone (ce que nous avons autorisés) et que depuis plus rien, alors que nous avons bien fait comprendre que s'ils appelaient pour avoir leurs petits enfants au téléphone cela ne nous dérangés pas mais que pour le moment nous ne souhaitons plus de rencontres car les enfants étaient touchés émotionnellement et que nous ne voulions pas les perturber à chaque fois que eux le désirent ( ils viennent pratiquement tout les jours puis plus rien pendant 1 mois et après se décident à revenir etc... sans se soucier si les enfants sont bien, du manque qu'ils peuvent leur provoquer à chaque fois, ils prennent nos enfants pour des passe-temps et nous trouvons cela insupportable ( nous leur avons signalés à plusieurs reprises, que cela affectés nos enfants, mais sans réactions de leurs part. De plus ma belle-mère est dans l'incapacité physique de s'en occuper ( il a fallut que j'arrête de travailler car sa santé ne lui permettait plus de garder nos enfants) correctement puisqu'elle est reconnu handicapée et que mon beaux père boit beaucoup et fume beaucoup en présence des enfants (quand ils les gardaient au début) . Nous ne souhaitons pas en arriver au JAF mais vu leurs menaces ( beaux père laisse des messages sur notre portable ,le soir, alcoolisé) nous préférons prendre les devants et nous renseigner sur les recours que nous pouvons obtenir ? comment prouver ce que nous avançons ? ( Handicape de ma belle-mère, alcoolisme de mon beaux-père ).

Je vous remercie pour toute les réponses que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.

Par **angel89**, le **23/08/2013** à **10:12**

Petit changement depuis ce message :

Les grands-parents ont acceptés oralement par téléphone de prendre des nouvelles via le téléphone nous avons donc mis en place, comme un accord à l'amiable, c'est à dire, un appel par semaine + photos et infos des petits enfants via internet. Dans cette lettre nous leur avons stipulés que si les appels étaient réguliers, alors nous serions d'accord pour faire des rencontres. Ils étaient donc d'accord et nous leur avons notifié par lettre AR pour avoir une preuve et que l'on nous reproche pas une nouvelle fois de les empêcher de les voir, avec dates et signatures à la fin; Seulement cette lettre est restée sans retour signé de leur part mais en plus ils n'ont même pas appelés dans la semaine comme il était prévu, tout cela sans explications.

Que devons nous faire ? car une fois de plus les enfants en pâtissent et nous ne pouvons plus laisser faire.

Merci pour les réponses que vous m'apporterez.

Cordialement.

Par **moisse**, le **23/08/2013** à **10:54**

Les grands parents n'ont aucun droit de visite ni de contact avec leurs petits-enfants. Il leur faut passer par la case tribunal pour qu'un droit quelconque puisse leur être éventuellement dévolu.

On ne peut donc vous reprocher une entrave quelconque à l'exercice d'un droit inexistant.

Par **angel89**, le **23/08/2013** à **11:00**

Merci pour votre réponse Moisse.

Mais s'ils font appel au JAF, peuvent-ils obtenir un droit de visite ? si oui, comment pouvons-nous nous opposer à cela ? Comment pouvons-nous prouver leur défaillances ?

Merci pour les réponses que vous m'apporterez.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **23/08/2013** à **11:28**

bjr,

si les grands parents font appel au JAF celui-ci écoutera chaque partie et décidera selon l'intérêt de l'enfant.

dans l'attente collectez les preuves de leur défaillance et de votre bonne foi en particulier en gardant les courriers recommandés, éventuellement des témoignages (photos).

cdt

Par **angel89**, le **23/08/2013** à **11:34**

Merci pour votre aide et votre rapidité.